



(Article 200 undecies du code général des impôts)

Au titre de l'année.....¹

Nom et adresse personnelle de l'exploitant :	
Adresse :	
Dénomination de l'entreprise :	
N° Siret :	

I - CHAMP D'APPLICATION

Nature de l'activité ouvrant droit au crédit d'impôt (*cocher la case correspondante*) :

- élevage qui nécessite quotidiennement de la part de l'exploitant des travaux, des soins ou de la surveillance
- autre activité agricole nécessitant la présence quotidienne de l'exploitant (*joindre un calendrier des travaux*)

II - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT²

Nombre de jours d'absence durant l'année ayant donné lieu à remplacement.....	1	
Dépenses de rémunération et accessoires engagées au cours de l'année.....	2	
Charges sociales obligatoires y afférentes.....	3	
Dépenses totales de remplacement (<i>ligne 2 + ligne 3</i>).....	4	
Dépenses plafonnées ³ [<i>nombre de jours de congé dans la limite de 14 x 42</i>] x taux horaire minimum garanti].....	5	
- indiquer le taux horaire minimum garanti applicable au 31/12 de l'année au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé.....		
Montant du crédit d'impôt brut avant plafonnement (<i>montant déterminé ligne 4 ou ligne 5 x 50 %</i>) ⁴	6	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (<i>ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture du 18 décembre 2013) et du règlement (UE) 2019/316 de la Commission le modifiant</i>).	7	

¹ Préciser l'année civile concernée.

² Indiquer dans le tableau :

- **en ligne 1** : le nombre de jours ayant donné lieu au remplacement de l'exploitant. Ce nombre est limité à 14 jours par an. Lorsque l'activité est exercée dans un Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) ce plafond est multiplié par le nombre d'associé que compte le GAEC dans la limite de quatre. ;
- **en ligne 2** : les dépenses de rémunération et accessoires engagées par l'exploitant personne physique, ou par la société ou le groupement, au titre du remplacement pour congé de l'exploitant agricole ;
- **en ligne 3** : les charges sociales obligatoires afférentes engagées par l'exploitant personne physique, ou par la société ou le groupement.

Les sommes figurant aux **lignes 2 et 3** doivent correspondre aux remplacements mentionnés **en ligne 1**.

³ Le nombre de jours est limité à 14 jours par an sauf dans l'hypothèse d'une exploitation au sein d'un GAEC, dans cette hypothèse il convient de multiplier ce plafond par le nombre d'associés dans une limite de quatre. Le coût d'une journée de remplacement est plafonné à quarante-deux fois le taux horaire minimum garanti mentionné à l'article L.3231-12 du code du travail, applicable au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le crédit est calculé ;

⁴ Prendre le plus petit des montants déterminés **lignes 4 ou 5**.

Si vous êtes associé d'une société ou d'un groupement, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt à concurrence de vos droits dans cette société ou ce groupement (**cf. page 2**).

ATTESTATION

Je suis (nous sommes) informé(es) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* dans le secteur de l'agriculture.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- avoir perçu (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « *de minimis* » agricoles (règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013.

Intitulé de l'aide	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (A)		€

- avoir demandé mais pas encore reçu la décision correspondante ni le paiement, la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « *de minimis* » agricoles (en application du règlement (UE) n° 1408/2013.

Intitulé de l'aide	Date de la demande	Montant demandé
Total (B)		€

- demander, dans le présent formulaire n° 2079-RTA-SD, une aide relevant du régime « *de minimis* » agricole (en application du règlement (UE) n° 1408/2013.

Montant de l'aide demandé dans le présent formulaire n° 2079-RTA-SD	(C)	€
--	------------	----------

Total des montants à comptabiliser sous le plafond de <i>de minimis</i>	(A) + (B) + (C)	€
--	------------------------	----------

Si la somme des montants perçus et des montants demandés au titre des aides « *de minimis* » additionnée au montant de l'aide demandée dans le présent formulaire [(A) + (B) + (C)] excède 20 000 €, l'aide demandée dans le présent formulaire n° 2079-RTA-SD ne sera pas accordée, sauf si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écriéter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par la réglementation relative aux aides *de minimis* agricole sur les 3 derniers exercices fiscaux.

Je m'engage (nous nous engageons) à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire n° 2079-RTA-SD.

Cocher la case correspondant à votre situation :

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, d'aides « *de minimis* » au titre d'autres règlements « *de minimis* » (règlements « *de minimis* » général, « *de minimis* » pêche ou « *de minimis* » SIEG).

J'ai reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides « *de minimis* » au titre d'autres règlements « *de minimis* » (règlements « *de minimis* » général, « *de minimis* » pêche ou « *de minimis* » SIEG). Dans ce cas je complète l'attestation suivante prévue à cet effet.

Date et signature

ATTESTATION À REMPLIR OBLIGATOIREMENT ET UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES EXERÇANT EN PLUS DES ACTIVITÉS AGRICOLES, D'AUTRES ACTIVITÉS (TRANSFORMATION, COMMERCIALISATION, PÊCHE, ETC.) AU TITRE DESQUELLES ELLES ONT PERÇU DES AIDES « DE MINIMIS »

① Si mon (notre) entreprise exerce en plus des activités agricoles, d'autres activités au titre desquelles elle a perçu des aides « de minimis » dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013, dit « règlement de minimis général » :

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- avoir perçu, ou demandé mais pas encore reçu, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « de minimis » général (en application du règlement (UE) n° 1407/2013).

Intitulé de l'aide	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas encore été reçue
Total (D)		€

② Si mon (notre) entreprise exerce en plus des activités agricoles, d'autres activités au titre desquelles elle a perçu des aides « de minimis » pêche et aquaculture, conformément au règlement (UE) n° 717/2014 :

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- avoir perçu, ou demandé mais pas encore reçu, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « de minimis » pêche et aquaculture (en application du règlement (UE) n° 717/2014).

Intitulé de l'aide	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas encore été reçue
Total (E)		€

Total des montants des aides « de minimis » agricole [(A) + (B) + (C)] et pêche (E)	(A) + (B) + (C) + (E)	€
--	------------------------------	----------

Si la somme totale des montants d'aides « de minimis » agricole et pêche perçus et demandés (A) + (B) + (C) + (E) excède 30 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire n° 2079-RTA-SD ne sera pas accordée.

Total des montants des aides « de minimis » agricole [(A) + (B) + (C)], général (D) et pêche (E)	(A) + (B) + (C) + (D) + (E)	€
---	------------------------------------	----------

Si la somme des montants d'aides « de minimis » agricole, pêche et général perçus et demandés [(A) + (B) + (C)] + (D) + (E) excède 200 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire n° 2079-RTA-SD ne sera pas accordée.

